

CALCUL de l'indice de réparabilité et présentation des paramètres ayant permis de l'établir

Téléviseur

Fiche d'information à transmettre aux demandeurs (Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date de calcul	11/12/2020
Nom ou marque commerciale	SONY
Référence du modèle donné par le producteur	KE48A9xxxx

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère	Coefficient du sous-critère	Note du critère	Total des notes des critères
1. Documentation	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	5,4 /10	2	10,8 /20	59,7 /100
2. Démontabilité et accès, outils, fixations	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	9,2 /10	1	18,9 /20	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0 /10	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,5 /10	0,5		
3. Disponibilité des pièces détachées	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	10,0 /10	1	20,0 /20	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,0 /10	0,5		
	3.3 Délai de livraison des pièces de la liste 2	10,0 /10	0,3		
	3.4 Délai de livraison des pièces de la liste 1	10,0 /10	0,2		
4. Prix des pièces détachées	4.1 Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	0,0 /10	2	0,0 /20	
5. Critère spécifique (exemple avec 3 sous-critères)	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	0,0 /10	1	10,0 /20	
	5.2 Assistance à distance sans frais	10,0 /10	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10,0 /10	0,5		
Note de l'indice sur 10					6,0

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.